

Pour **Hélène Azevedo**, salariée chez Onet à Fameck, trésorière adjointe de l'UL de Thionville et conseillère prud'homale depuis le mois de janvier, la solidarité interprofessionnelle est essentielle, la négociation et l'action déterminée aussi. **P. 8**



**LES CHEMINOTS S'OPPOSENT À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE P. 4**

**ASSURANCE CHÔMAGE, BLOCAGE SUR LES CONTRATS COURTS P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3269

Du 7 au 13  
février 2018

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Les salariés de Carrefour mobilisés pour sauver les emplois

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## RÉSISTANCE

À l'appel de FO, un rassemblement est prévu le 8 février devant le siège de l'enseigne à Massy (91).

## GOVERNANCE

Le P-DG prévoit 2400 suppressions d'emplois mais ce nombre pourrait, en réalité, doubler.

## FINANCE

Le géant de la grande distribution a réalisé 746 millions d'euros de bénéfice en 2016.



Le groupe Carrefour veut réaliser 2 milliards d'euros d'économies au détriment des salariés.

© IAN HANNING / REA



## Quelle est la conception du gouvernement en matière de service public?

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Le gouvernement a annoncé la semaine dernière dix mois de concertation avec les fédérations syndicales de fonctionnaires sur une réforme

de la fonction publique concernant les trois versants (État, hôpital public et territoriale). Sur la table, l'organisation du dialogue social, les primes

individuelles et collectives, la mobilité et le recours accru au contrat pour les métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public. Rien que sur ce dernier point,

les débats risquent d'être houleux : qu'est-ce qui relève ou non du service public? Certaines expériences de privatisation (tel le contrôle des véhicules) ont par exemple largement montré que c'était une erreur. Il en est de même pour la remise en cause du réseau scientifique et technique. Qui plus est, avec les évolutions

**Suite page 3** ///



Assemblée générale des syndicats FO des hypermarchés Carrefour, à La Chapelle-sur-Erdre, le 31 janvier 2018.

## 8 février, les salariés et les délégués FO débarquent devant le siège de Carrefour

Les délégués FO Carrefour sont vent debout contre le plan d'économies annoncé le 23 janvier par Alexandre Bompard, P-DG du géant de la grande distribution. Le flou de certaines mesures laisse craindre que la mécanique des suppressions d'emplois ne fait que s'enclencher. La FGTA FO appelle à une grande mobilisation, devant le siège national de Carrefour à Massy et dans les magasins, le 8 février 2018.

« **O**n n'insulte pas le crocodile quand on a les pieds dans l'eau. »

Un proverbe africain adressé à Alexandre Bompard, P-DG de Carrefour, lors de l'assemblée générale des syndicats FO des hypermarchés Carrefour. Près de 400 militants se sont donné rendez-vous fin janvier à La Chapelle-sur-Erdre, à proximité de

Nantes. « Nos AG se tiennent toujours en janvier afin de préparer les négociations annuelles qui débutent habituellement en février. Mais cette année elles ont été reportées en mars », explique André Terzo, délégué national adjoint FO chez Carrefour Hypers. Compte tenu du plan de réduction des effectifs annoncé le 23 janvier 2018 par le P-DG de Carrefour, l'AG s'est transformée en tour de chauffe pour le rassemblement

prévu le 8 février devant le siège national de Carrefour à Massy.

Se succèdent à la tribune les délégués des hypermarchés mais également des représentants des multiples secteurs qui composent la galaxie Carrefour : la logistique, les sièges, les ex-Dia et les Carrefour Market. Des mondes qui ont peu d'occasions de se croiser. « Alexandre Bompard aura réussi à faire converger vers une même direction les salariés et

les délégués des différentes entités de Carrefour », lance à la tribune Jean-Marc Robin, délégué syndical central chez Carrefour Market, devant une salle chauffée à blanc.

### Une responsabilité historique

La veille du rassemblement du 8 février, des bus feront route de la France entière vers Massy pour transporter salariés et militants qui refusent les licenciements, les fermetures de magasins et le passage en location-gérance. La FGTA FO, organisatrice de cette journée de mobilisation, attend 2500 personnes. Au top des régions qui envoient le plus de monde, la région Est-Centre et les Hauts-de-France. Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, des actions locales sont également dans les tuyaux.

« Nous avons une responsabilité historique auprès des salariés », a martelé durant l'AG Dejan Terglav, secrétaire général de La FGTA FO. « Nous avons découvert ce plan avec stupeur car si nous le savions à destination de la Bourse, nous ne le savions pas aussi flou. » Le secrétaire général reproche à la direction de Carrefour de minimiser un plan de transformation qui comporte encore trop de non-dits.

Côté hypermarchés, dont cinq établissements passeront en location-gérance, les directeurs des

magasins ont expliqué à leurs salariés que seuls ceux qui travaillent dans les sièges sont concernés par les suppressions de postes. « *Du coup, certains salariés pensent qu'il ne leur arrivera rien. Nous, on se bat pour eux et on se bat pour qu'ils se battent pour eux* », confie une déléguée de Saran (45).

### Disparition de l'encadrement

Les Carrefour Market ont déjà fait l'expérience de la location-gérance. Depuis 2011, presque quatre-vingt-dix d'entre eux sont passés sous ce statut. Selon les cas, les salariés ont perdu entre un mois et deux mois et demi de salaire sur l'année. « *À Blois, un magasin est passé sous ce statut en juillet 2016, raconte une déléguée. Et depuis il a encore changé de repreneur. Tout le personnel d'encadrement a été retiré, il ne reste plus que le directeur. La fille qui travaille à l'accueil est complètement débordée parce qu'elle doit tout gérer toute seule.* » Quant aux délégués syndicaux, ils n'ont tout simplement plus le droit d'intervenir sur le magasin.

Pour les 273 magasins ex-Dia qui seront vendus ou fermés s'ils ne trouvent pas de repreneurs, Cyril Boulay, DSC, rappelle qu'en six ans l'enseigne de proximité a perdu 10 000 emplois, tandis que le transfert en 2011 des magasins ED vers l'espagnol Dia a rapporté 4 milliards d'euros aux actionnaires de Carrefour. « *Rendez l'argent, car aujourd'hui nous en payons les conséquences* », c'est l'un des messages que les salariés du groupe transmettront à leurs dirigeants le 8 février à Massy. ■

NADIA DJABALI



Alexandre Bompard, P-DG de Carrefour, lors de la présentation du plan de transformation du groupe, le 23 janvier 2018.

© PASCAL SITTIER / REA

## La stratégie de choc d'Alexandre Bompard

Intitulé « Carrefour 2022 », le plan de transformation prévoit un certain nombre de mesures explosives. Parmi elles, un plan de départs volontaires de 2 400 personnes sur les 10 500 travaillant dans les sièges ; la réduction des coûts de 2 milliards d'euros en année pleine dès 2020 ; un projet de réduction du parc ex-Dia de 273 magasins, parmi lesquels 180 Carrefour Contact Marché, une enseigne vouée à disparaître. Si les magasins ne trouvent pas de repreneurs, ils seront fermés. La direction a en outre annoncé une réduction des coûts logistiques et de

structure. Côté hypermarchés français, leur surface sera réduite d'au moins 100 000 m<sup>2</sup>. Cinq d'entre eux passeront en location-gérance. Le groupe prévoit par ailleurs la vente dans les trois prochaines années d'une partie de son parc immobilier, d'une valeur de 500 millions d'euros. « *Au-delà des 2 400 postes prévus par M. Bompard, il y a des chiffres cachés et l'addition sera plus lourde* », a déclaré Michel Enguelz, délégué FGTA FO de groupe chez Carrefour. Le nombre de suppressions d'emplois pourrait passer de 2 400 à plus de 5 000. ■ N. D.

273

C'est le nombre de magasins ex-Dia que le plan « Carrefour 2022 » prévoit de vendre ou de fermer.

### FOCUS

Solidarité : les Belges seront à Massy le 8 février

**Carrefour a annoncé le 25 janvier son intention de supprimer 1233 emplois en Belgique, soit près de 11% de son effectif dans le royaume. La grève s'est rapidement étendue à quarante-cinq hypermarchés. « On a vu les clients interrompre leurs courses et les rideaux se fermer », racontent des militants FO venus soutenir leurs camarades belges à Mons le 27 janvier. Le 8 février, ce sera au tour d'une délégation de syndicalistes belges (SETca-FGTB) de venir soutenir leurs collègues français, devant le siège du distributeur à Massy.**

### Quelle est la conception du gouvernement en matière de service public?

technologiques et techniques comme le numérique, certaines fonctions, considérées hier comme relevant de prestations extérieures, devraient aujourd'hui revenir au sein du cœur de métier, afin de conserver la main sur le sens et le rôle du service public. Ces concertations risquent donc d'être quelque peu animées.

Mais une annonce particulière a fait le buzz : celle du ministre du Budget évoquant un plan de départ volontaire. À se demander d'ailleurs si l'objet n'était pas que l'on parle de ce point particulier pour ne pas parler du reste. Dans l'état actuel des choses, les plans de départ volontaire ne sont pas possibles dans la fonction publique, sauf à vouloir modifier le statut, ce qui a priori n'est pas annoncé. Quoi qu'il en soit, en secouant le cocotier le gouvernement risque de prendre quelques noix sur la tête!

Quelle est la conception du gouvernement en matière de service public? Est-il réellement attaché à faire respecter les principes républicains? A-t-il une vision purement budgétaire ou a-t-il une vision à long terme sur le rôle et les missions du service public? Ces questions sont essentielles; de la réponse qui sera apportée découlera le sens du service public, ce qu'attendent depuis longtemps ses agents. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmilly sur Twitter

**En bref****BURKINA FASO****Les enseignants obtiennent une hausse du budget de l'éducation**

Au terme de quatre mois de mobilisation (suspension des évaluations, du traitement des dossiers et sit-in), la Coordination des syndicats de l'Éducation nationale (quinze organisations) a obtenu que le budget de cette dernière soit rehaussé de façon progressive dans les années à venir, que le statut des personnels soit revalorisé et que les bourses d'études soient améliorées.

**PÉNITENTIAIRES****Des surveillants de la prison du Puy rejoignent FO**

En réponse à la signature par leur syndicat du récent protocole d'accord (rejeté par deux syndicats dont FO) avec le ministère de la Justice dans le cadre du conflit dans les prisons, sept surveillants pénitentiaires de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay (Haute-Loire, quarante agents) ont démissionné et le bureau de leur syndicat est dissous. Déjà cinq de ces surveillants annoncent leur adhésion à FO.

**DROITS HUMAINS****Fidji : durcissement de la répression antisyndicale**

La Confédération syndicale internationale a appelé, le 29 janvier, le gouvernement des Fidji à mettre un terme aux harcèlements à l'encontre de Félix Anthony, secrétaire général du Fiji Trades Union Congress. Ce dernier a été accusé par la police de « saboter l'économie », une infraction pénale, après avoir soutenu des employés de l'Air Terminal Services mis à pied depuis mi-décembre par leur employeur.

**Les cheminots mobilisés contre l'ouverture à la concurrence**

**SERVICE PUBLIC** La Fédération FO des Cheminots appelle à défiler à Paris le 8 février pour le retour à une SNCF une et indivisible, dans le cadre d'un monopole d'État.

« **2** 018 sera une année charnière pour le système ferroviaire français », a déclaré récemment le P-DG de la SNCF Guillaume Pépy. De fait, après le transport international de marchandises (en 2003) et de voyageurs (en 2009), ainsi que le fret intérieur (en 2006), la SNCF doit maintenant ouvrir à la concurrence ses lignes TGV intérieures (en 2020), puis les TER et Intercités (en 2023). Autant dire que les préparatifs s'accroissent.

**Augmentation des suppressions d'emplois**

Le budget 2018 de la SNCF prévoit ainsi une augmentation des suppressions d'emplois par rapport aux années précédentes (2 000 contre 1 200 en 2017 et 1 400 en 2016), et ce, alors que les incidents à répétition démontrent déjà « une incapacité à faire face aux exigences du



**Guillaume Pépy**, P-DG de la SNCF, affirme que 2018 sera une année charnière pour le système ferroviaire français.

service public », dénonce la fédération FO.

La dette de la SNCF est mise en avant pour justifier l'ouverture du secteur à la concurrence. Pour FO, c'est à l'État de régler cette dette due à de mauvais choix, comme le « tout TGV » de ces dernières an-

nées. Les cheminots FO refusent la proposition du président Macron, à savoir que l'État reprenne une partie de la dette de la SNCF à condition qu'ils renoncent en échange à leur régime spécial de retraite, actuellement garanti par leur statut. **EVELYNE SALAMERO**

**Ascométal : FO Métaux demande l'intervention de l'État**

**La justice a tranché en faveur de la reprise du fabricant français d'aciers spéciaux Ascométal** par le suisse Schmolz + Bickenbach, qui veut fermer trois unités en France d'ici deux à trois ans. FO Métaux a demandé à l'État d'intervenir pour que « les aciers spéciaux, stratégiques pour l'ensemble de notre industrie [...], ne rentrent pas dans la spirale infernale de la désindustrialisation ». Dès novembre, FO Métaux revendiquait « un plan stratégique industriel avec un financement permettant d'assurer la pérennité du groupe et donc le maintien de l'ensemble des sites, des emplois et des compétences en France ». **E. S.**

**Conflit historique dans la métallurgie en Allemagne**

**IG Metall a appelé pour la première fois à des grèves d'avertissement de 24 heures**, les traditionnels débrayages de quelques heures n'ayant pas suffi à débloquer les négociations annuelles. Le syndicat revendique 6 % d'augmentation générale pour les 3,9 millions de métallos du pays et la possibilité, pour ceux qui le souhaiteraient, d'une réduction du temps de travail hebdomadaire à 28 heures au lieu de 35 avec maintien partiel du salaire. Le 31 janvier, les employeurs ont exigé l'interdiction de ces grèves, alors qu'IG Metall menaçait d'une grève illimitée dans tout le secteur en l'absence d'accord. **E. S.**



Séance de négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage, au siège du Medef, en janvier 2018.

## Assurance chômage : ça bloque toujours sur les contrats courts

**PROTECTION SOCIALE** La quatrième séance de négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage s'est tenue le 1<sup>er</sup> février au siège du Medef. Le patronat, qui avait mis sur la table un avant-projet d'accord le 25 janvier, refuse toujours l'idée de sanctions en matière de lutte contre la précarité.

Sur l'indemnisation de davantage de démissionnaires voulue par le gouvernement, un schéma se dessine. Un opérateur du conseil en évolution professionnelle devrait attester en amont du « caractère réel et sérieux » du projet professionnel du salarié. Ce dernier devrait aussi vérifier auprès de Pôle emploi qu'il remplit les conditions d'accès au dispositif avant de démissionner.

Michel Beaugas, secrétaire fédéral chargé de l'emploi et chef de file de la délégation FO, a admis « quelques avancées à la marge » à l'issue de la réunion. Mais des points font encore débat. FO refuse notamment que le niveau de qualification du salarié soit un critère d'accès au dispositif. De même, pas question que le projet professionnel doive obligatoirement répondre « aux besoins en compétences des entreprises [...] Ces cri-

tères ferment trop la porte, si on crée un nouveau droit il faut pouvoir en bénéficier », insiste-t-il.

### La négociation s'achève le 15 février

Mais c'est surtout en matière de lutte contre la multiplication des contrats courts que les discussions achoppent. Le patronat persiste à vouloir renvoyer la question à des négociations dans les quatre branches les plus concernées. Il s'oppose toujours à des sanctions financières si rien ne bouge.

Pour FO, en tenant compte de l'intérim, au moins onze secteurs sont concernés par l'abus de contrats courts. « Et on doit rappeler que s'il n'y a rien, un bonus-malus sera mis en place », ajoute Michel Beaugas. Il reste encore deux réunions avant la fin de la négociation, prévue le 15 février. ■ CLARISSE JOSSELINE

## Les cadres négocient mieux leur indemnité de rupture conventionnelle

**EMPLOI** Selon une étude de la Dares publiée le 30 janvier, lors d'une rupture conventionnelle individuelle, seuls les cadres perçoivent de manière généralisée des indemnités clairement supérieures au minimum légal. Outre des conventions collectives plus favorables, ils sont aussi mieux informés.

Dans quelles conditions le salarié engagé dans une rupture conventionnelle individuelle obtient-il une indemnité significativement supérieure au minimum légal? Pour le savoir, les services du ministère du Travail ont étudié les 360 000 demandes de rupture homologuées en 2015.

La catégorie socioprofessionnelle est déterminante. Pour les employés et ouvriers, l'indemnité frôle le minimum légal, quels que soient l'ancienneté et le niveau de revenus. Pour les techniciens, contremaîtres et agents de maîtrise (Etam) « les indemnités sont clairement au-dessus du seuil légal, mais restent malgré tout limitées », précise l'étude. Quant aux cadres, l'indemnité perçue est « très supérieure à l'indemnité légale ».

### Un effet de convention quasi nul chez les employés

Ces derniers sont « quasiment les seuls à avoir des conventions collectives plus favorables que le

minimum légal », souligne la Dares. Au-delà de trois ans d'ancienneté, ces dernières leur permettent un surplus de 40 %. L'effet de la convention est en revanche quasi nul chez les ouvriers et les employés, et limité chez les Etam (+8 %).

Les cadres parviennent aussi mieux à négocier individuellement avec leur employeur, même si cela varie selon le secteur et la taille de l'entreprise. Globalement, avec plus de trois ans d'ancienneté, cette négociation leur permet d'améliorer de 27 % le niveau d'indemnité par rapport au seuil légal, contre +17 % pour les Etam et +3 % pour les ouvriers et employés.

Ce fort pouvoir de négociation des cadres s'explique notamment par une meilleure information. Par ailleurs, pour ces derniers, la rupture conventionnelle « s'apparente plus souvent à un licenciement » qu'à une démission, contrairement aux ouvriers et employés. ■ CLARISSE JOSSELINE

### ZOOM

Seul un salarié sur vingt se fait assister

Au cours d'un entretien préalable à la rupture conventionnelle, tout salarié qui le souhaite peut se faire assister d'un collègue, d'un élu du personnel ou d'un supérieur hiérarchique, voire d'un conseiller extérieur à l'entreprise en l'absence d'IRP. En 2015, seulement 5,6% des salariés y ont eu recours. Pourtant, la Dares constate que recevoir une assistance double les chances de pouvoir négocier « significativement » son indemnité de départ : 24,7% des salariés assistés y sont parvenus contre 13,9% des salariés isolés.



**LES SALARIÉS APPRÉCIENT QUE L'ON S'OCCUPE D'EUX, MAIS CELA NE RÈGLE PAS LE PROBLÈME FONDAMENTAL QUI EST CELUI DU MAL-ÊTRE, DU BURN-OUT, DU SUICIDE.**

**DANIÈLE LINHART**, SOCIOLOGUE DU TRAVAIL AU CNRS

## « Le management bienveillant, une vieille idée taylorienne »

**INTERVIEW** FO poursuit sa réflexion autour des nouveaux modes d'organisation du travail. Pour Danièle Linhart, le management bienveillant se développe dans le contexte de l'individualisation et de l'intensification du travail.

**Des directeurs et directrices du bonheur font leur apparition dans les entreprises. Quelles sont les origines du management dit bienveillant ?**

**Danièle Linhart** : L'idée remonte au début du 20<sup>e</sup> siècle aux États-Unis. Une équipe de chercheurs a conduit une enquête dans l'usine d'électricité Hawthorne, près de Chicago, au moment du développement du taylorisme. Ils se sont rendu compte que l'important était que les ouvrières aient le sentiment que la

direction s'occupait d'elles. Les chercheurs en ont conclu que montrer que l'on prend à cœur le bien-être des ouvriers et des ouvrières a un effet important sur la motivation, donc sur la productivité.

**Un siècle après cette étude, la problématique est-elle restée la même ?**

**Danièle Linhart** : Les mots ont été remplacés par des nouveaux termes. On parle de bonheur, de bienveillance, de côté ludique dans l'entreprise, mais l'idée est la même

qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Cependant, l'introduction de telles pratiques reste très périphérique par rapport au problème fondamental qui est l'intensification du travail dans des procédures qui nient le savoir des salariés, leur compétence et leur expérience. Car les savoirs, l'expérience, les métiers sont des ressources qui permettent aux salariés de résister aux formes d'organisation qu'on veut leur imposer.

Les directions s'attaquent à ces ressources par le biais du changement permanent. On restructure les départements, les services, on change les logiciels, on crée de la mobilité systématique, on externalise, on réinternalise, on déménage, on réemménage. Tout cela pour rendre l'expérience obsolète et transformer les salariés en apprentis à vie.

**La bienveillance limite-t-elle les effets destructeurs de ce modèle managérial ?**

**Danièle Linhart** : Les directions d'entreprise ne sont pas idiotes. Elles voient bien les risques psychosociaux, les suicides et les addictions aux substances illicites. Elles vont soutenir leurs salariés pour qu'ils puissent affronter tout cela sans esprit de contestation et sans tomber malade trop souvent. Cela passe notamment par du yoga, de la conciergerie, de la méditation, du massage, un numéro vert de psy, l'expression par le théâtre, des séances de rire... Des *chief happiness officers* sont embauchés, on les appelle les DRH de la bienveillance et du bonheur ; DRH pour Direction qui rend heureux.

Les salariés apprécient que l'on s'occupe d'eux, qu'on leur propose des massages et du yoga, des salles de détente et des conciergeries, mais cela ne règle pas le problème fondamental qui est celui du mal-être, du burn-out, du suicide. Parce que le problème fondamental, c'est celui de la subordination. Les salariés sont obligés de faire tout ce qu'on leur dit de faire. Il est anormal que les meilleurs médecins soient soumis à leur directeur d'hôpital qui leur dit qu'un entretien avec un schizophrène doit durer 12 minutes et pas plus. Ou que l'on dise à un excellent ouvrier que la maintenance doit s'effectuer en douze heures et pas en vingt. ▀

PROPOS RECUEILLIS PAR **NADIA DJABALI**

**+** Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

## CE QUI CHANGE

➤ **Le Smic brut horaire a été augmenté de 0,12 euro au 1<sup>er</sup> janvier 2018**, une revalorisation de 1,24% le portant, de 9,76 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à 9,88 euros. Le montant du nouveau Smic mensuel brut atteint 1498,47 euros, sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

➤ **Les plafonds d'attribution des prestations familiales** applicables pour l'année 2018 ont été revalorisés de 0,2%.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 2,6 MILLIONS

C'est le nombre d'années de Smic nécessaires pour gagner l'équivalent de la première fortune professionnelle de France, soit 47 milliards d'euros, selon les chiffres publiés par l'Observatoire des inégalités le 30 janvier 2018 et calculés à partir de la liste des grandes fortunes françaises établie par le magazine *Challenges* en 2017.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

**INDICE DES PRIX  
À LA  
CONSOMMATION :**  
en janvier 2018,  
une augmentation  
de 1,4% sur un mois.

**Tous les autres  
chiffres utiles  
sont consultables  
sur le site.**

## CONSOMMATION

# Sugarland : l'addition est sucrée

**U**n film documentaire, sorti dans les salles le 24 janvier, dénonce la consommation excessive de sucre due à sa large utilisation par l'industrie agroalimentaire, sans que le consommateur en soit vraiment conscient.

Après le sel, le sucre! On sait qu'il est présent dans bien des produits, dont bien sûr les sodas, mais on ignore à quel point il est presque partout. On le retrouve même dans des produits salés, par exemple dans des saucissons. Dans *Sugarland*, le réalisateur et acteur, un Australien, s'est changé en cobaye et a filmé les effets sur sa santé d'une consommation excessive de sucre. Pour mettre en évidence tous ces sucres cachés, Damon Gameau a suivi pendant deux mois le régime de l'Australien moyen, tout en évitant cependant les aliments réputés sucrés. Il a ainsi absorbé l'équivalent de 40 cuillerées de sucre par jour. Bilan : plus de huit kilos en plus, une augmentation du tour de taille de 10 cm et un début de diabète.

### Addict

En effet, l'industrie agroalimentaire utilise de plus en plus de sucre, notamment dans les plats préparés. Bien souvent ces sucres sont ajoutés pour compenser une diminution du gras. Le sucre a l'avantage d'améliorer le goût et la texture et de contribuer à la conservation, mais il a également des propriétés addictives. Ainsi, inconsciemment, le consommateur reviendra vers un

produit possédant du sucre ajouté. Il s'agit généralement de « *sirop de glucose-fructose, aussi appelé isoglucose ou high fructose corn syrup (HFCS)* », qui, bon marché, tend à remplacer, depuis plusieurs années, le saccharose issu de la betterave ou de la canne à sucre. « *La production et l'utilisation massives de HFCS découlent d'une décision politique prise par les États-Unis dans les années 1970, afin de se libérer des importations de sucre de canne et de betterave* », expliquait en 2015 la biologiste Anne-Françoise Burnol, directrice de recherche au CNRS. « *Parallèlement à l'augmentation de la consommation de sucre, on a assisté à l'émergence d'une épidémie de maladies métaboliques, comprenant l'obésité, le diabète de type 2 et la stéatose hépatique non alcoolique* » (NASH en anglais), qui peut

dériver vers une cirrhose, même pour des personnes qui ne consomment pas d'alcool, et un cancer du foie. La note peut alors être salée. ➤

MICHEL POURCELOT

### POUR ALLER PLUS LOIN

« Sucres libres » et OMS

Les « **sucres libres** », tels que le glucose ou le fructose, diminuent la satiété et donnent ainsi envie de manger plus. En 2015, l'OMS a baissé à 25 grammes par jour sa recommandation de consommation journalière de sucre, en raison de la hausse de l'absorption de sucres cachés, qui peuvent constituer la moitié de la consommation de sucre.

**35 kg**  
C'est la consommation de sucre par an et par personne en un an en France, contre un seul kilo il y a un siècle.

## Agenda

Mercredi 14 février

### PILOTAGE DU DÉVELOPPEMENT

Le Comité de pilotage de la politique de développement (Copil), composé des responsables de trois fédérations (Métallurgie, SPS, FEC), de trois UD (Dordogne, Deux-Sèvres, Val-de-Marne) et de trois syndicats (Engie Commerce, Préfectures, Carrefour), est réuni au siège de la confédération. Il examinera notamment les suites à donner à la tenue des Assises FO du développement (17 janvier 2018).

Jeudi 8 février

### CARREFOUR

La FGTA FO appelle à une journée nationale de mobilisation, d'information et de revendications face au plan de restructuration et aux suppressions d'emplois chez Carrefour, avec un rassemblement au siège, à Massy, à 11h.

### CHEMINOTS

FO Cheminots manifeste à Paris pour défendre l'unité de la SNCF, entreprise publique sous monopole de l'État.

### CHÔMAGE

Une nouvelle réunion est programmée pour la négociation sur l'Assurance chômage.

ADMINISTRATEURS

Le secteur confédéral chargé de la protection sociale organise une formation des administrateurs et conseillers FO au sein des organismes sociaux.

Vendredi 9 février

### FORMATION PRO

Suite de la négociation interprofessionnelle après une réunion entre les confédérations syndicales et le patronat, le 7 février.

Lundi 12 février

### FORMATION SYNDICALE

Les « Nouveaux défenseurs syndicaux devant les prud'hommes » (niveau 1), avec l'IST de Strasbourg, sous l'égide du secteur de la négociation collective.

**LE DÉVELOPPEMENT**

**L'union locale FO de Douai (UL – Nord) avait les honneurs de la presse le 29 janvier**, après avoir annoncé ses succès lors d'une assemblée générale marquée par une forte participation. De nouvelles implantations sont nées en 2017, notamment chez Amazon ou encore chez l'équipementier automobile Benteler et chez Soliha Douaisis (aide au logement et à l'insertion), deux entreprises dans lesquelles FO a pu présenter des listes pour la première fois. L'UL a comptabilisé plus de quarante nouvelles adhésions.

**LES ACCORDS**

**Dans l'artisanat alimentaire, FO a signé l'accord prévoyant 1,5% d'augmentation générale des minima de la poissonnerie**, avec un premier niveau à 1641 euros. Dans la boulangerie, les minima augmenteront de 1,4%. Dans la pâtisserie, les salaires minima conventionnels progresseront de 1,3%, ainsi que dans les commerces de détail de fruits et légumes, épicerie et produits laitiers. De plus, pour ces derniers FO a obtenu qu'une négociation s'ouvre prochainement sur la prime de fin d'année.

**LE DÉSACCORD**

**FO, ainsi que la CFDT, la CGC et la CGT se sont déclarées « toutes fermement opposées au projet de filialisation d'Alstom dans Siemens tel qu'il est présenté à ce jour, à savoir un projet uniquement politique et financier, sans aucune stratégie industrielle »**, dans un tract commun diffusé le 30 janvier. L'avis de l'intersyndicale, qui est consultatif, sera communiqué officiellement lors d'un prochain comité central d'entreprise extraordinaire d'Alstom France, dont la date n'est pas encore fixée.

**Congrès FO  
Lille 2018**

**Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)**  
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

**Congrès de la  
Fédération du Livre**

Le congrès de la Fédération du Livre s'est tenu le 6 février à Paris.

**Congrès de l'UD FO  
de la Guyane (973)**

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de la Guyane s'est tenu le 6 février, sous la présidence de Michèle Biaggi, secrétaire confédérale.

**Photographies  
de Force Ouvrière**

Les photos de la grève nationale dans les Ehpad, le 30 janvier 2018, sont disponibles sur le compte Flickr de FO : [www.flickr.com/force-ouvriere](http://www.flickr.com/force-ouvriere)

**Boutique  
Force Ouvrière**

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : [www.boutique-fo.fr](http://www.boutique-fo.fr)

**Agenda FO 2018**

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : [www.boutique-fo.fr](http://www.boutique-fo.fr)

## Quand on n'a que l'honneur

**PORTRAIT** Quand la direction locale d'Onet (à Fameck, en Moselle) a tenté de licencier Hélène Azevedo pour une faute qu'elle n'avait pas commise, ses collègues l'ont vigoureusement défendue. Avec succès. Pas question pour eux de perdre cette syndicaliste tout terrain.



**H**éléne Azevedo, 50 ans, respire la joie de vivre. Avec fierté, elle explique être syndiquée depuis 2010 et avoir été désignée conseillère prud'homme FO à compter du mois de janvier 2018. Elle est aussi devenue trésorière adjointe de l'union locale de Thionville l'été dernier et s'enthousiasme de la solidarité interprofessionnelle qui y règne. Une solidarité exprimée haut et fort fin 2017, quand la direction locale du groupe de nettoyage Onet, où elle est employée comme secrétaire au service des ressources humaines, a tenté, en vain, de la licencier pour faute. Héléne n'avait rien à se reprocher, comme cela a été clairement démontré, sauf peut-être son dynamisme syndical et la création en 2015, avec le soutien de l'union départementale, d'un syndicat FO du nettoyage pour tout le département.

**160%**  
C'est la progression du syndicat FO du nettoyage en Moselle, créé en 2015 et passé de 50 à 130 adhérents.

**« Je privilégie toujours la négociation, mais... »**

« Je l'ai toujours dit : je n'ai qu'une chose, c'est mon honneur; quand on le met en cause je me défends », confie-t-elle. Elle l'a fait avec le calme et la fermeté qu'elle cultive, avec aussi le soutien spontané de ses collègues qui, depuis des années, peuvent compter sur son aide pour faire valoir leurs droits, comprendre leur bulletin de paye, ou même leur avis d'imposition. Ils l'appellent souvent l'« agent du bonheur ». Une réputation qui la précède bien au-delà du siège social. D'« assistante sociale », comme elle dit, elle est devenue une militante syndicale. « Je privilégie toujours la négociation, explique Héléne. Les grèves, les prud'hommes... occasionnent toujours de la douleur pour les salariés. Si on peut en faire l'économie, c'est mieux pour tout le monde. Mais s'il faut y aller, on y va. »

**EVELYNE SALAMERO**

Hebdomadaire de la  
Confédération Générale du  
Travail Force Ouvrière, fondé  
pendant la guerre sous le titre  
**Résistance Ouvrière.**

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebdoforce-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebdoforce-ouvriere-hebdo.fr)

**Directeur de la publication** : J.C. Mailly

**Secrétaire confédéral chargé de la presse** :  
Y. Veyrier

**Rédacteur en chef** : D. Rousset

**Révision** : M.P. Hamon

**Abonnements** : 01 40 52 82 33

**Création graphique et réalisation** :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

**Imprimé par** RPN, Livry-Gargan

**Commission paritaire** : 0921 S 05818

**ISSN** 0750-9286 **Dépôt légal** février 2018

**Ont contribué à ce numéro** : F. Blanc, N. Djabali,  
V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand,  
M. Pourcelot, E. Salamero.